

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Faits de la semaine

La série des inaugurations, des fêtes, des banquets, continue avec une régularité désespérante pour la tranquillité des ministres.

Il convient de noter tout particulièrement le discours prononcé par M. Trouillot, à la séance de clôture du Congrès de la Paix. Les paroles sages et pacifiques qu'il a prononcées calmeront bien des appréhensions qui étaient nées des bruits de projet de conquêtes du Maroc.

« La France, dit-il, s'honore d'avoir été à la tête du mouvement qui s'est propagé dans le monde entier. Ce mouvement considérable fera d'autant plus de progrès qu'on s'attachera davantage à montrer dans l'enseignement de l'histoire, aux générations qui grandissent, non pas seulement les profits plus ou moins passagers de la guerre, mais encore ce qu'on pourrait appeler l'envers de la victoire; et combien souvent de batailles heureuses ne font que préparer de sanglantes revanches et laissent au cœur des peuples d'impérissables ressentiments.

« Si l'on songe que depuis trente ans, l'Europe dépense plus de dix milliards par an pour maintenir entre les peuples le régime de l'armée, l'esprit n'est-il pas aussi confondu qu'attristé en songeant aux merveilles que l'emploi de ces trois cents milliards auraient accompli s'ils avaient été consacrés à des œuvres de progrès scientifique, matériel, industriel et social.

« Le champ des connaissances humaines serait indéfiniment élargi, les instruments de travail augmentés et perfectionnés, les relations entre les peuples par canaux, voies ferrées, câbles, etc., multipliées sur le vieux continent, les fondations ouvrières, les entreprises de prévoyance sociale, les habitations à bon marché, les retraites pour les travailleurs plus répandues, en un mot plus de bien-être et d'hygiène, ce qui se traduit en définitive par une amélioration des conditions de la vie, et ce qui aplanit les problèmes que suscitent actuellement les conflits sociaux. Que d'argent et de temps perdus ! »

Au moment même où M. Trouillot prononçait ces paroles si sages, M. Ribot envoyait une lettre à l'inauguration d'un monument commémoratif de 1870. M. Ribot se déclare partisan de la loi de deux ans, il voudrait que tout en restant profondément désireux de la paix, nous montrions une fierté patriotique toujours plus élevée. En d'autres termes, il voudrait que l'on éduque la jeunesse dans des sentiments belliqueux et que les paroles claironnantes à la Déroulède restent le mode d'instruction couramment employé. M. Ribot retarde, il se croit toujours au temps où chaque chancellerie partait de ce principe qu'elle était seule intelligente et que ses actes extérieurs étaient considérés par les autres chancelleries comme le reflet exact de ses pensées. Il voudrait que l'on continuât à appliquer le vieil adage : « Si vis pacem para bellum ». Il serait facile de lui répondre par une autre dicition : « On sème ce que l'on a récolté ». Donc si l'on

prépare la guerre, tôt ou tard on récoltera la guerre.

Ayons le courage d'être franchement pacifiques : « Si vis pacem, para pacem ».

L'Empereur du Sahara voyage incognito à Londres sous le nom de Jacques Lebaudy. Une foule immense envahit, paraît-il, l'hôtel où il est descendu. Cabotins, croupiers, hommes d'état en mal de projets de régénération sociale, artistes inventeurs voudraient faire au grand prince l'aumône de leur génie et de leur talent. Il reste insensible et ne reçoit personne.

On se demande avec anxiété ce qu'il est allé faire à Londres. Un journal facétieux prétend que M. Balfour, grand admirateur du génie impérialiste de ce jeune conquérant, tenait à le consulter au sujet de la constitution du nouveau cabinet.

Pourquoi pas, après tout, sa folie n'est guère plus répréhensible que celle de Chamberlain. Celui-ci a fait massacrer des milliers d'hommes pour le plus grand bien des sociétés de mines d'or. Jacques 1<sup>er</sup> empereur du sucre et du Sahara, comme disent les camelots, est plus modeste; il ne cherche que des bancs de morue.

F. L.

## La Question marocaine

A la suite du « congrès de la paix », qui vient de se tenir à Rouen, M. Camille Sabatier, ancien député d'Oran, a pris l'initiative de la création d'un « comité français de propagande contre la guerre au Maroc ».

Parmi les premiers adhérents, nous pouvons citer : MM. Frédéric Passy, membre de l'Institut; Emile Arnaud, président de la « Ligue de la paix et de la liberté »; Spalikowski, président de la « Ligue rouennaise de la paix »; Lucien Le Foyer, vice-président de « la Paix par le droit »; Mme Pognon, ancienne présidente de la « Ligue du droit des femmes », etc.

Les adhésions et souscriptions sont reçues par M. Ernest Tarbouriech, 19, rue du Sommerard, à Paris (cinquième arrondissement).

## INFORMATIONS

### Les Souverains italiens à Paris

Le bureau du Conseil municipal de Paris a arrêté les grandes lignes du programme de réception des souverains italiens. En raison de la brièveté de la visite, — vingt et une minutes environ, — le programme a dû être très simplifié. L'entrée se fera par la porte centrale surmontée d'un vélum.

Le préfet de la Seine et le bureau du Conseil municipal recevront les souverains au seuil de la salle des prévôts servant de vestibules et les conduiront dans la cour Louis XIV, transformée en salon de réception. Là, se feront les présentations.

Le cortège se rendra ensuite dans le cabinet du préfet, où le roi et la reine apposeront leur signature sur le livre d'or de la Ville de Paris.

Les souverains seront ensuite conduits dans le salon des Arcades, où un lunch sera servi et où se feront les toasts.

Les souverains redescendront par le second escalier d'honneur et seront reconduits à leurs voitures par le préfet et le bureau du

Conseil. Toutes les parties de l'Hôtel-de-Ville que parcourra le cortège recevront une riche décoration florale.

Le lendemain 17, la Ville donnera une grande soirée en l'honneur de la colonie italienne, des Italiens de passage à Paris, et à laquelle assisteront les membres de la Ligue franco-italienne et les notabilités parisiennes. Trois concerts auront lieu : dans la salle des prévôts, dans le salon des Arcades et dans la grande salle des fêtes. Il n'y aura pas de bal.

Le bureau a chargé son président, M. Deville, et M. Bellan de régler avec le ministère des affaires étrangères les détails de réception des souverains. Il a été décidé que l'Hôtel-de-Ville serait illuminé le jour de l'arrivée du roi et de la reine d'Italie et le jour de la réception offerte à la colonie italienne.

### Guerre et marine

Le nombre des appelés pour trois ans, qui vont être incorporés, cette année est, en nombre rond, de 132,000, au lieu de 154,000. L'infanterie en recevra 85,000.

Les appelés pour un an sont 64,000, pour 48,000 dans l'infanterie de ligne, 2,500 dans les chasseurs, 300 dans les zouaves, 200 dans l'infanterie coloniale, 6,300 dans l'artillerie de campagne, 2,600 dans les batteries à pied, 500 dans les batteries coloniales, 1,600 dans les sections d'administration et d'infirmiers.

La réduction du contingent a porté surtout sur les ajournés. Deux fois on n'en appellera que 3,000, au lieu des 8,000 des années précédentes.

### Le nombre des Syndicats

Le nombre des syndicats professionnels, industriels et commerciaux, existant actuellement, est de 6 847, comptant 882.651 adhérents.

Ces syndicats se répartissent ainsi : patrons, 2,757, en augmentation de 148 sur l'année précédente, avec 205.463 adhérents; ouvriers, 31 935, en augmentation de 255 avec 643.757 adhérents; mixtes, 156, en augmentation de un avec 33.431 adhérents.

Le nombre des femmes syndiquées est de 55.679, dont 4.025 dans les syndicats patronaux, 43.720 dans les syndicats mixtes.

### Les soldats mariés

M. Mirman, député de la Marne, vient d'écrire au ministre de la guerre pour lui demander de compléter la réforme qu'il a faite récemment en vue de faire affecter les jeunes soldats mariés aux régiments les plus voisins de leur résidence familiale.

M. Mirman expose au général André qu'il y a actuellement sous les drapeaux des soldats mariés qui, dans quelques jours, auront accompli soit une année soit deux années de service. Il demande s'il ne serait pas possible de changer ces soldats de régiments et de les envoyer dans les garnisons les plus voisines de leur domicile avant l'arrivée des recrues.

### Les congrégations en Tunisie

Le commissaire de police de Tunis a notifié ce matin l'ordre de fermeture aux congrégations de Tunisie.

### La monnaie de nickel

Un certain nombre de pièces de 25 centimes en nickel ont été distribuées à beaucoup de personnes dès le 1<sup>er</sup> octobre dans Paris. Ces pièces ne sont pourtant pas mises

à proprement parler en circulation, mais les députés et sénateurs qui ont touché leur traitement, et aussi les employés des grandes administrations de l'Etat, ont reçu en appoint une somme en nickel variant entre 5 et 10 francs. Ces pièces, quoique de la « première heure », n'ont pas de valeur supplémentaire; elles sont passées à leur taux d'émission, mais on recherche dans le monde des numismates celles qui portent le mot « essai ». Ces dernières n'ont été distribuées qu'à des fonctionnaires ou hauts personnages en relation avec la Monnaie. On dit qu'on les cède couramment pour 40 fr. l'une.

### Grève des boulangers

On annonce que les ouvriers boulangers de Nice se sont mis en grève ce matin.

### L'Empereur du Sahara

M. Jacques Lebaudy a déclaré que son seul but, en venant en Angleterre, était de dresser un plan de colonisation; en conséquence, il passe des contrats avec des constructeurs, des fournisseurs de main-d'œuvre etc.

Il paraît que la souveraineté de M. Lebaudy sur les parages du cap Juby lui est disputée par un syndicat commercial ayant des membres influents à Londres et qui prétend posséder des concessions reconnues par les gouvernements européens dans cette région.

### UN LEMICE-TERRIEUX LONDONIEN

Des badauds, des découvreurs et des mauvais plaisants continuent à se rendre au Savoy Hôtel, sous prétexte de demander audience à M. Jacques Lebaudy.

Aujourd'hui, le défilé des commissionnaires en marchandises a continué, un farceur ayant adressé à toutes les maisons inscrites à l'Annuaire une lettre les priant d'envoyer des employés avec des échantillons, afin d'être reçus par le secrétaire de M. Lebaudy.

On a eu toutes les peines du monde à faire entendre à ces gens qu'ils avaient été victimes d'une mauvaise plaisanterie.

Le personnel de l'hôtel passa son temps à fournir des explications aux visiteurs, qui protestaient bruyamment et ne partaient, la plupart du temps, que forcés et contraints.

Pendant ce temps, M. Lebaudy, sorti par une porte donnant sur les quais, se promenait dans les rues de Londres.

Un maître d'hôtel aurait, paraît-il, déclaré à un journaliste que M. Lebaudy a été très affecté du sarcasme de la presse française et de la presse anglaise.

### L'Insurrection en Macédoine

L'insurrection qui avait éclaté près de Melnik, sous la direction de Zontcheff, et que les autorités ont représentée comme étouffée prend de l'extension. On confirme que de forts engagements ont eu lieu dans le sud, près de la station de Demirhinard, et au nord vers Razlog, près de la frontière bulgare. Les autorités emploient le canon et ont recouru à l'incendie des forêts. Zontcheff dispose de 7.000 fusils; le transfert d'une division du vilayet de Monastir près des frontières, signalé comme suspendu, recommencera cette nuit. Deux bataillons albanais sont dirigés par chemin de fer sur Mitrovitza et Andrinople.

Le total des troupes turques mobilisées en Roumélie atteint le chiffre de 400.000 hommes.

CHRONIQUE LOCALE

PROCHAINEMENT  
le « JOURNAL DU LOT »  
PARAITRA  
SUR 6 COLONNES  
et sera composé  
EN CARACTÈRES NEUFS

Etalons particuliers

La commission chargée d'examiner au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, les étalons appartenant aux particuliers destinés à faire le service de la monte en 1904, se réunira :

A Cahors, le jeudi 8 octobre à 10 h. du matin (place de la Gare).  
A Souillac, le samedi 10 octobre à midi 1/2 (place de la Gare).  
A Figeac, le lundi 12 octobre à 3 h. du soir (place de la Gare).

CAHORS

Les mauvaises bergères

Sous ce titre, la *Dépêche* de ce jour publie un entrefilet qui relate un acte de vandalisme commis par deux jeunes filles, à Echevannes. Ces deux jeunes filles pénétrèrent dans le cimetière de cette commune et dégradèrent les couronnes déposées sur la tombe du conventionnel libre penseur Dupuis, dont on a inauguré dimanche le monument. Or, il paraît que l'une de ces personnes est institutrice laïque et ancienne élève de l'Ecole normale de Dijon.

La *Dépêche* écrit :

Nous voulons croire qu'une enquête officielle établira les faits, et que les autorités académiques n'hésiteront pas, s'il y a lieu, à sévir rigoureusement contre la délinquante. Il serait peut-être bon aussi que M. le Ministre de l'Instruction publique fit procéder à une inspection sévère des écoles normales et à un contrôle sérieux des matières enseignées et des méthodes d'enseignement. Là, plus que partout ailleurs, l'épuration est indispensable.

Au moment même où tous les républicains s'accordent à reconnaître la nécessité de s'opposer vigoureusement à la diffusion de l'éducation congréganiste, il est au moins fâcheux de laisser supposer que certains établissements d'Instruction laïque peuvent être des foyers de réaction clérical.

Nous ne voulons certes pas faire la plus légère injure aux anciennes élèves des écoles normales qui sont actuellement institutrices, car jamais elles ne se rendront coupables, nous en sommes certain, de faits aussi graves que celui signalé par la *Dépêche*.

Mais à vrai dire nous approuvons sans réserves les observations de notre confrère : nous aussi, nous croyons qu'une enquête est nécessaire et qu'une épuration s'impose dans les écoles normales.

Il y a quelques semaines à peine, dans ces mêmes colonnes, nous avons eu à nous occuper de la Directrice de l'école normale d'institutrices de Cahors : nous affirmions qu'elle n'avait de laïque que le titre et qu'elle était imprégnée de l'esprit clérical le plus pur.

Nous basions nos affirmations sur des faits connus même de l'Administration, et nous pouvions en citer un grand nombre.

Mais ce n'est pas le moment de revenir sur ces faits ; pour aujourd'hui nous voulons simplement nous associer aux protestations de la *Dépêche*, qui sans doute en publiant les lignes que nous citons plus haut, fait allusion à notre école normale.

Comme notre confrère, nous pensons qu'un ministre républicain, laïque, doit « faire procéder à une inspection sévère des écoles normales et à un contrôle sérieux des matières enseignées et des méthodes d'enseignement. »

Et nous sommes persuadé que si cette inspection, si ce contrôle étaient faits sérieusement dans le département du Lot, on constaterait que les béguines ne sont pas toutes enfermées dans les couvents.

On constaterait combien l'enseignement laïque, l'œuvre de laïcité font de progrès... à rebours, avec les farouches laïques comme ceux ou celles dont nous nous sommes parfois occupés.

La constatation serait jolie à faire.

Qu'on essaie donc, il n'en coûtera pas plus cher.

Louis BONNET.

Lycee Gambetta

Voici le mouvement effectué dans le personnel enseignant et administratif du Lycée Gambetta.

M. Gazel, proviseur au Lycée de Lons-le-Saulnier, est nommé à Cahors en remplacement de M. Robert, nommé à Lons-le-Saulnier.

M. Farges, professeur agrégé de sciences physiques au Lycée de Roanne, est nommé à Cahors en remplacement de M. Bloch, agrégé, nommé à Belfort.

M. Aillet, agrégé de philosophie au Lycée de Digne est nommé à Cahors, en remplacement de M. Darbon, en congé sur sa demande.

M. Gibert, économiste au Lycée de Constantine est nommé à Cahors, en remplacement de M. Lascourrèges, mis à la retraite.

Collège de jeunes filles

Mlle Freyssenge, maîtresse primaire au Collège de filles de Rodez, est nommée à Cahors en remplacement de Mlle Huc, maîtresse primaire nommée à Nice.

Mlle Weil, qui était en congé d'un an pour préparer l'agrégation — qu'elle a du reste obtenue, ainsi que nous l'avons annoncé — a repris son poste au Collège de filles de Cahors.

Mlle Lafon désignée pour suppléer Mlle Weil pendant l'année 1902-1903, rejoint le poste dont elle est titulaire à Limoges.

Sur sa demande, Mlle Gilquin professeur de sciences au Collège de filles est nommée à Limoges.

Sur sa demande, Mlle de Robert économiste au Collège de filles, est nommée maîtresse d'internat à Châlons-sur-Saône.

Brevet élémentaire

25 aspirants se sont présentés aux examens du Brevet élémentaire.

7 ont été admissibles ; 6 ont été définitivement reçus.

Ce sont : MM. Balagayrie, de Puy-l'Évêque ; Bessières, d'Assier ; Bouzou, de Bousac (Livernon) ; Cagnac, de Castel franc ; Destreil, de Cahors ; Terret, de Cahors.

Lundi auront lieu les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes filles.

Nous sommes particulièrement heureux du succès de M. St. Destreil, ouvrier typographe à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Au nom de tous ses camarades d'atelier et de tous ses amis nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Inspection des Ecoles

Par arrêté préfectoral en date du 30 septembre, M. le docteur Darquier est nommé médecin inspecteur des Ecoles publiques du canton Nord de Cahors en remplacement de M. Caviolle, décédé.

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police s'est rendu hier chez les sœurs de la Miséricorde de Montcuq, à St-Vincent rive d'Olt ; chez les filles de Jésus de Vaylats à Castel franc, et aux Junies.

M. Lagardère a constaté que ces établissements congréganistes n'étaient pas fermés, et que l'enseignement y était donné. Procès-verbal a été dressé.

Ce matin, M. Lagardère s'est rendu à Larroque-des-Arcs et à Vers ; l'établissement congréganiste de Larroque-des-Arcs est ouvert ; celui de Vers est fermé.

Cercle de la Jeunesse laïque

Les membres du « Cercle de la Jeunesse laïque » se sont réunis au siège du Cercle le vendredi 30 septembre. Le secrétaire fait part à ses camarades du but de la réunion, il rappelle les incidents qui ont motivé la protestation du bureau et fournit à ses camarades les explications nécessaires. Après les objections de certains membres actifs, la proposition suivante est votée à la presque unanimité :

« Les membres du Cercle de la Jeunesse laïque approuvent la protestation de leurs camarades du bureau, relative à une mani-

festation en faveur d'une personnalité politique. »

L'addition suivante est acceptée à l'unanimité :

« Le Cercle de la Jeunesse laïque veut montrer une fois de plus qu'il ne veut servir de piédestal à aucun homme politique. »

Le Secrétaire.

N. B. — Une réunion générale aura lieu le 4 octobre à l'issue de laquelle seront perçues les cotisations.

Le siège du Cercle est transféré au café de Bordeaux.

La Reine Ranavalo à Padirac

La reine Ranavalo qui se trouve à Vic-sur-Cère depuis plusieurs jours, a visité jeudi le merveilleux gouffre de Padirac en compagnie de la princesse Ramasindrazana.

Au déjeuner qui lui a été offert sur la terrasse du gouffre par M. Viré, administrateur, assistaient M. Lintilhac, sénateur, et Mme Emma Calvé, de l'Opéra ; MM. Henri Lavedan, de l'Académie française ; Fesq, maire d'Aurillac, etc.

Après cette visite, qui l'a enthousiasmée, la reine Ranavalo a accepté à dîner avec la plupart des assistants, au château de Castelnau, appartenant à M. Mouliérat, de l'Opéra-Comique. Elle est rentrée le soir à Vic-sur-Cère par le train de onze heures.

Musée de Cahors

La réouverture du Musée de Cahors aura lieu le dimanche 4 octobre.

Les visiteurs pourront admirer dans la 1<sup>re</sup> salle le nouvel envoi de M. le baron de Rostchild (*Donat au Crépuscule*), tableau du peintre René His.

Le nouvel envoi de M. Combarieu (*Jeune Alsacienne*), tableau de M. Swiller.

Messieurs les visiteurs inaugureront aussi une nouvelle salle, destinée aux gravures et aux aquarelles.

M. le Conservateur vient de placer, dans la grande vitrine Nord, près de la collection Bergognoux située dans la dernière salle, toute une série de dons.

Un disque en bronze, époque romaine, don de M. Laroussilhe.

Poteries étrusques, don de M. Martin avocat à Cahors.

Stalactites de la grotte de Paillès, don de M. J. Fourgous.

Corne de chevreuil, don de M. Sirven. En plus une collection de fragments de marbre de St-Béat pris dans les carrières exploitées par les romains offerte par M. Roubaud, Conservateur du Musée.

Les fragments de marbre blanc serviront à faire des études comparatives avec le superbe sarcophage trouvé place Clément Marot, que M. le Conservateur classe du 2<sup>e</sup> siècle de notre ère, c'est-à-dire de la belle époque des Antonins. Ce sarcophage est définitivement installé sous l'escalier de la Mairie.

Le départ de la classe

La date d'appel à l'activité des hommes n'ayant qu'une année de service à accomplir, a été fixée au 14 novembre prochain.

Les hommes destinés à faire trois ans de service seront mis en route à la même époque par appels successifs qui dureront trois jours.

Chirurgiens-Dentistes

Une session d'examen pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste, s'ouvrira à Toulouse le 21 octobre 1903.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie, 20, rue St-Jacques, à Toulouse, jusqu'au 12 octobre inclusivement.

Nécrologie

Nous avons appris hier le décès de Mme Bergon, mère du Directeur du *Réveil*.

Nous adressons à notre confrère nos condoléances.

Société des Etudes

Littéraires, scientifiques et artistiques du Lot

La séance de rentrée de la Société des Etudes aura lieu lundi 5 octobre, à l'hôtel de ville, à 8 heures 1/2 du soir.

Messieurs les sociétaires sont priés de vouloir bien y assister, ainsi qu'aux réu-

nions hebdomadaires du lundi, à la même heure.

Le secrétaire général, L. ESQUIEU.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de septembre dernier, pour la boucherie :

57 bœufs, pesant 34,942 kilos ; 41 vaches, dont 18 pour la troupe, pesant 17,486 kilos ; 145 veaux, pesant 14,486 kilos ; 567 moutons, pesant 17,525 kilos ; 12 porcs, pesant 1,520 kilos ; 11 chevaux ou mulets, 8 ânes.

Soit au total 841 animaux de race et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 86,426 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

THEATRE JULIAN

Allées Fénélon

Ce soir samedi, avec le concours de M. DAULNAY, brillante représentation.

LE BOSSU

OU LE PETIT PARISIEN

drame de cape et d'épée en 10 actes de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Avec un tel programme nous pouvons assurer au public une soirée charmante et au directeur une bonne recette.

Foire du 1<sup>er</sup> octobre 1903

La foire du 1<sup>er</sup> octobre a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœuf gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; attelages de 450 à 800 fr., paire.

Porcelets : de 20 à 35 fr. pièce.

Moutons gras, de 0,70 à 0,75 le kilo.

Agneaux, 0,80 le kilo. Brebis pour l'élevage, de 30 à 32 fr. pièce

Halle, Blé en vente 120 hectol. ; vendus 105 ; prix moyen 15 fr. l'hectolitre.

Mais en vente 45 hect. ; vendus 39 ; prix moyen 12,25 l'hectol.

Pommes de terre 2 fr. à 2,50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses de 0,65 à 0,70 le demi-kilo.

Poulets, 0 fr. 75 le demi-kilo.

Lapins privés, de 35 à 40c. le demi-kilo.

Dindes à 0,55 le demi-kilo. Œufs, 0 f. 90 la douzaine.

Lièvres, 1 fr. le demi-kilo. Perdreaux, 1,50 à 2 fr. pièce.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 Septembre au 5 Octobre 1903

Naissances

Teulière, Henri-François-Alcide, avenue de l'Abattoir.

Bouyssou, Jeanne-Marcelle, rue du Lycée, 21.

Cagnac, Anne-Madeleine-Sylvaine, rue Jean-Vidal, 3.

Raymond, Adolphe, (naturel) à la Maternité.

Publications de Mariage

Soulié, Jean, cultivateur et Florac, Marie, fille de service.

Sirven, Jean-Antoine-Henri-Josselin, employé de bureau et Poujade, Marie-Elise, s. p.

Soupa, Jean-Henri, sergent-major, au 7<sup>e</sup> de ligne et Lacroix, Angèle-Cécile-Pauline, s. p.

Décès

Thomas, Marie-Françoise, s. p. Vve Griffe, 70 ans, rue du Séminaire, 1.

Crestou, Marie, s. p. Vve Delmas, 84 ans, rue du Port-Bullier.

Tulle, Félix, ancien employé, 42 ans, rue du Lycée, 4.

Mignot, Marie-Anne, s. p. Vve Contival, 78 ans, à Cavanès.

Arrondissement de Cahors

TOUR-DE-FAURE. — Banquet. — Dimanche 27 septembre a eu lieu le banquet que les amis de M. Garrigues, maire de Tour-de-Faure avaient décidé de lui offrir à l'occasion de sa nomination dans l'ordre du mérite agricole. La réunion était présidée par M. Talou, le sympathique conseiller général du canton de St-Géry. A ses côtés s'étaient groupés à la table d'honneur ; M. Garrigues maire de Tour-de-Faure, M. H. Couderc conseiller général du canton de Li-

mogne, M. Cayla, père, conseiller d'arrondissement, M. Dard-ne, directeur des postes à Toulouse, M. le docteur Bénéch, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, M. Cayla, fils, maire de St-Géry, M. Croq, maire de Bouzies Haut, M. Dablanc adjoint aux Masséries, M. le docteur Couderc, M. le docteur Dardenne. Toutes les communes voisines ont envoyé des délégués et ceux de Saint-Cirq-Lapopie sont particulièrement fêtés, c'est le signe de la réconciliation définitive des deux sections autrefois rivales.

Au dessert, M. le docteur Bénéch prend le premier la parole pour remercier les convives d'avoir répondu aussi nombreux à l'appel des organisateurs ; il adresse au nouveau décoré les félicitations de la population de Tour-de-Faure tout entière.

M. H. Couderc le sympathique conseiller général, apporte à M. Garrigues, les félicitations des républicains du canton de Limogne et M. Cayla fils, maire de St-Géry, dans une allocution vibrante dit l'aspiration de la Jeunesse républicaine adressant un souvenir, ému, à la mémoire du regretté sénateur, M. Talou. Avec M. Cayla père, conseiller d'arrondissement, le sujet de la causerie s'étend et on aborde franchement la politique. M. Cayla pense toujours à la démocratie rurale, si souvent oubliée par nos législateurs, il recommande l'union entre tous les travailleurs de la terre, L'impôt foncier est inique ; c'est son abolition qu'il faut exiger de nos élus. Cette réforme, M. Talou la réclamera en demandant l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu mais il ne perdra pas de vue les réformes sociales. M. Talou rappelle qu'elle part il a déjà pris au conseil général dans l'œuvre de laïcisation ; il veut pour tout citoyen la liberté de penser et il appréciera toute demande de séparation des Eglises et de l'Etat. Avec les autres orateurs, M. Talou adresse les félicitations les plus sincères à M. A. Garrigues et il porte la santé de M. le préfet du Lot.

Et les convives se séparent en faisant des vœux pour que chaque année des réunions semblables soient organisées dans les différentes communes du canton.

**CASTELNAU-MONTRATIER. — Obsèques.** — La ville de Castelnau est plongée dans la consternation. Elle vient de perdre un républicain sincère, convaincu et à toute épreuve, un citoyen austère et un père de famille modèle, lequel laisse en mourant une jeune veuve et deux enfants en bas âge ; il a succombé en pleine vigueur, à une affection cardiaque, à l'âge de 44 ans.

Ouvrier tanneur très apprécié il avait ajouté à son usine un atelier de corroierie de première importance. Sans sa mort prématurée il aurait rendu de grands services à son pays au moyen de cette industrie et aurait en même temps fait le bonheur de ses enfants.

La mort impitoyable en a jugé autrement. Tous les habitants valides, hommes et femmes ont quitté leurs occupations pour rendre à ce brave enfant du pays les derniers honneurs.

Une émotion profonde étreignait tous les cœurs. Aussi, la cérémonie a-t-elle été solennelle.

Deux discours ont été prononcés : le 1<sup>er</sup> par le président de la Société de Secours mutuels, le 2<sup>e</sup> par un collègue et ami intime.

Cette triste journée restera profondément gravée au fond du cœur des enfants du pays.

Un camarade.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Il y a 24 ans, la Société de Secours Mutuels accompagnait à sa dernière demeure le père de celui que nous pleurons aujourd'hui.

Laporté Isidore, membre fondateur et administrateur de la société, fut un de ses plus zélés et vaillants défenseurs. Il sauva à différentes reprises la barque des écueils nombreux qui la menaçait du naufrage.

Ce souvenir réconfortant nous fait un devoir de rappeler les bienfaits de cet homme de bien mort en pleine force d'âge, 49 ans.

La mort, poursuivant son œuvre de destruction et s'acharnant sur cette honorable famille vien de nouveau la frapper en plein cœur en enlevant à l'amour des siens et à la fleur de l'âge, 44 ans, le fils bien aimé de celui qui fut l'âme et le conseil de beaucoup de nos collègues ici présent.

Jules Laporte, imbu des idées larges et généreuses de son père, fut un bon camarade, un brave, un généreux, un républicain assoiffé de progrès et de réformes.

La main toujours ouverte, il ne comptait pas avec ses amis d'enfance. Toujours prêt à rendre service, toujours dévoué, toujours heureux de faire le bien.

Telle a été sa vie, hélas ! trop courte. Si, nous, les amis, les frères nous pleurons la perte que de larmes ne doivent pas verser sa vieille mère, ses beaux-parents et sa veuve éplorée !

Que cette dernière surtout s'arme de courage, qu'elle n'oublie pas, que son mari laisse à ses bons soins deux fillettes adorables ! qu'elle vive pour elles ! Et qu'elle puise sa consolation dans l'amour maternel !

Du haut de l'immensité, son ombre planera et veillera sur sa femme et sur ses enfant qu'il aimait d'un amour profond et incomparable. Il la couvrira de son aile protectrice. Sa chère épouse s'en souviendra pour marcher droit et avec courage dans les sentiers difficiles de la vie.

Pleurez, versez toutes vos larmes, mère, épouse et parents du défunt. Nous, ses camarades, n'oublions jamais le cher disparu ! Sa mémoire restera gravée au plus profond de nos cœurs.

Nous te laissons au champ du repos avec le plus grand regret, et te disons dans un suprême adieu :

Au revoir dans la vie future.

Voici le discours du camarade d'enfance de Laporte :

Mesdames, Messieurs,

Dès ma plus tendre enfance, j'ai eu le bonheur d'être un ami du citoyen Laporte.

Ne vous étonnez pas si je viens dire un suprême adieu à l'ami des bons et des mauvais jours, au républicain éprouvé qui emporte nos regrets dans la tombe et qui jusqu'à sa dernière heure, a conservé les convictions inaltérables qui furent l'honneur de sa vie.

Serviteur passionné de la démocratie il fit preuve d'une fermeté peu commune, ne dissimulant jamais sa pensée, ne connaissant jamais, quoiqu'il put lui en coûter, ni calcul ni réticences.

Ce fut un des rudes compagnons de nos luttes passées.

Chaque fois que la République a été en péril il n'hésita jamais. L'hésitation entre l'intérêt, et le devoir, lui apparaissait comme une trahison ; et il allait à la bataille le cœur haut, la conscience tranquille, parce qu'il savait qu'il marchait pour le droit, la justice et la vérité.

Cette indépendance de caractère avait valu au citoyen Laporte de nombreux amis même parmi ses adversaires politiques, qui sont venu en nombre l'accompagner à sa dernière demeure.

Ami d'enfance de l'homme que nous pleurons, les vicissitudes de la vie ne parvinrent jamais à rompre les liens de notre franche amitié, je me sens pénétré de la plus profonde émotion en venant, en mon nom personnel et au nom de ses amis, adresser un dernier et suprême hommage à ce vaillant citoyen.

Pourquoi faut-il que la cruelle maladie qu'il a supportée avec tant de courage ou plutôt d'héroïsme, l'ait ravi si brusquement à notre affection ? Quelle perte pour nous ? Quelle perte surtout pour sa dévouée compagne, pour ses filles chéries, pour sa mère éplorée qui l'aimait comme le modèle des époux, des fils et le meilleur des pères.

Quelles reçoivent ici l'expression de nos profondes condoléances, heureux serions nous tous, si nous pouvions sécher une de leurs larmes !

Heureux serions-nous, si nos sympathiques regrets pouvaient adoucir leur douleur !

De cette imposante cérémonie, chacun de nous emportera cette conviction que la fidélité à la cause républicaine et démocratique appuyée sur une foi profonde est le meilleur moyen de conquérir l'estime de ses concitoyens.

Adieu cher ami Jules ! Adieu.

**COURS. — Accident.** — Ces jours derniers, le chef cantonnier de Saint-Géry, faisait à bicyclette sa tournée d'inspection dans la commune de Cours, lorsqu'un gros chien s'élança sur lui et le fit tomber.

Dans la chute, le chef cantonnier s'est fortement contusionné sur diverses parties du corps.

Son état nécessitera plusieurs jours de repos.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Encore de nouvelles fêtes.**

— La jeunesse des quartiers de la place de la Raison, de celle de Saint-Sauveur et de la rue Gambetta, organise de grandes fêtes fixées au samedi 10 et au dimanche 11 octobre courant.

Une commission est déjà nommée et va se rendre à domicile afin de recueillir les souscriptions qui, espérons-le, seront très fructueuses.

Nous publierons incessamment le programme des réjouissances qui promettent d'être fort belles.

**PUYBRUN. — Distinction honorifique.**

— Nous avons le plaisir d'apprendre que M. le docteur Vital vient d'être promu officier de l'instruction publique.

Le comité voit avec plaisir cette distinction honorifique, quoique ses membres aient avec M. le docteur Vital quelques divergences politiques, ils ne peuvent cependant oublier que cet homme de bien, exerça plus d'un demi siècle, et exerce encore auprès des miséreux la médecine gratuite, et qu'il fut toujours aimable et dévoué pour ses adversaires politiques comme pour ses amis.

Que M. le docteur Vital veuille donc agréer nos félicitations les plus sincères.

Un Comitard.

**LATRONQUIÈRE. — Orage.** — Un orage d'une violence inouïe s'est abattu jeudi sur notre contrée. C'est à midi et demie que la pluie a commencé à tomber. D'abord lente, elle s'est changée peu de temps après en un véritable cyclone, poussé et activé par un vent terrible qui dévastait nos jardins, arrachait ou brisait des arbres, notamment du côté du Sern. Les coups de tonnerre se succédaient sans interruption. Le fluide est tombé en divers endroits et notamment au hameau de Tarinques, près Latronquièrre, où il a tué trois poules au sieur Firmin Marroufin. Il n'y a pas heureusement d'accident de personnes à signaler.

Cet orage, qui a duré environ une heure, a versé dans notre pays une grande quantité d'eau, ainsi qu'un peu de grêle qui a causé peu de dégâts. Nos prairies étaient complètement inondées.

**SAINT-CÉRÉ. — Abattoir.** — Pendant le mois de septembre, il a été abattu 227 animaux qui se répartissent comme suit : 10 bœufs, 14 vaches, 23 moutons, 32 agneaux et 42 porcs, qui ont donné 4,316 kilos de viande nette pour être livrée à la consommation.

**PUYBRUN. —** Après entente devant M. le juge de paix du canton de Bretenoux par devant lequel ont comparu les sieurs Delmond Eloi maréchal, Sadarne Baptiste ferblantier, et Ayroles Jean charron, plaignants, tous les trois domiciliés à Puybrun et le sieur Laborie Louis Fournier, également domicilié au même lieu ; ce dernier reconnaît avoir accusé à tort les trois plaignants et déclare accorder à chacun d'eux un franc de dommages intérêt et accepter à ses frais l'insertion de cette rétractation dans le Journal du Lot.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON. — Incendie.** — Un incendie a détruit, ces jours derniers, une grange appartenant au nommé M. Houillier, propriétaire à Caniac, canton de Labastide-Murat. Les pertes, évaluées à la somme de 300 francs, ne sont couvertes par aucune assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

**Coups et blessures.** — Les nommés J. C... et F. M..., cultivateurs à Baladon, s'étant pris de querelle, pour un motif des plus futiles, F. M..., porta des coups et fit des blessures à son adversaire.

Plainte ayant été portée à la gendarmerie de Martel, celle-ci a dressé procès-verbal.

**SOULLAC. — Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de la commune est convoqué pour dimanche prochain, 4 octobre, à 3 heures du soir, en session extraordinaire.

Parmi les divers objets à l'ordre du jour figure celui-ci : « Règlement des dépenses occasionnées par M. le Ministre de la Marine.

**SOULLAC. — Mérite agricole.** — M. Gramat, le sympathique maire de Saint-Sozy, canton de Souillac, vient d'être décoré du Mérite agricole.

Nos félicitations.

**SOULLAC. — La truffe et la vigne.** — Par suite des maladies cryptogamiques et des variations climatologiques, nos vignobles ont beaucoup souffert et la récolte sera bien inférieure tant en qualité qu'en quantité. Les vendanges n'ont pas encore commencé, chacun espérant que la chaude période actuelle poussera la maturité.

Si la plupart des récoltes sont défectueuses par suite des mauvaises conditions de l'été, la truffe au contraire s'est formée dans de parfaites conditions, et les nombreux orages qui ont dévasté la région et

nui aux diverses cultures ont bien servi les intérêts de la trufficulture. Le mois d'août, époque de la naissance de la plus belle truffe, a été très orageux, très pluvieux, et si les gourmets escomptent une abondante récolte, les propriétaires compenseront par les ventes des truffes les mécomptes de leurs vignobles.

**Heureux changement.** — Nogent-le-Phaye (Eure-et-Loir), le 3 août 1902. Atteint de constipation opiniâtre, j'avais des étourdissements, des maux de reins, et j'étais arrivé à un tel état de faiblesse que je ne pouvais travailler. C'est alors que j'ai pris des bonnes Pilules Suisses. J'en suis ravi. Je n'ai plus de malaises ; je suis solide, alerte et je fais la moisson comme un jeune homme. SAUTTON aîné (Sig. lég.).

BULLETIN FINANCIER

L'ensemble du marché est plutôt satisfaisant. Cependant, après la hausse peut-être un peu vive d'hier, des réalisations se sont produites sur nos rentes et sur les fonds Ottomans et l'avance acquise n'a pas été complètement conservée.

Le 3 0/0 qui finissait à 96,82 revient à 96,77 ; l'amortissable cote 97,40.

Les établissements de crédit sont très fermement tenus ; le Crédit lyonnais à 1110 et la Société Générale à 630.

Nos chemins n'ont donné lieu qu'à des affaires restreintes ; le Lyon reprend à 1410 et le Nord cote 1805.

Le Suez à 3918 n'a pas varié.

L'Extérieure clôture à 92,37 ; l'Italien à 103,30 ; le Portugais à 31,85.

Le Turc D sur lequel des ventes de réalisation ont quelque peu pesé reste à 33.

La Banque Ottomane clôture à 587.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

**ON DEMANDE des Ouvriers des deux sexes chez M. FARGE FABRICANT DE MALLES A CAHORS ON EST PAYÉ DE SUITE**

**COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS FILLIOL, à Tulle**

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.	
do hêtre, 2 fr. 50 do	
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 do	
do do 25, 1 fr. 35 do	
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 do	
do do 25, 1 fr. 60 do	
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. do	
do do 25, 1 fr. 75 do	

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

**Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE**  
Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ**  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

VIII

Quand on aime !

Je te considère même, mon cher ami, comme un grand niais et un triple sot si tu ne l'as pas déjà fait.

Car, après tout, ces filles-là, est-ce que c'est bon à autre chose ? Voyons, franchement !

Félix sentait le rouge de l'indignation monter au visage.

Était-ce bien son père qui lui parlait ainsi ? Est-ce qu'un père pouvait tenir un pareil langage à son fils ?

Mais il songea qu'il valait mieux être calme, discuter froidement et sagement, faire preuve de modération.

Car, avec la colère, il était sûr de n'aboutir à rien, de ne rien obtenir de ce père dont les principes démoralisateurs lui avaient causé une réelle stupéfaction.

Et, c'est en pleine possession de lui-même, sur un ton calme, qu'il parla :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Tu veux me voir heureux, n'est-ce pas ? Tu désires pour ton fils un bonheur entier. Ce bonheur, je n'espère le rencontrer que dans un mariage avec Mariette.

Elle est pauvre, mais sa pauvreté est-elle un crime ? Est-ce que la prospérité de l'usine cessera parce que j'aurai épousé une émouleuse.

Il me semble que cette prospérité ne fera que grandir, au contraire, puisque Mariette Bartorias se trouve, par son métier même, au courant des choses et des habitudes de l'usine.

Elle est pauvre ! La belle raison en vérité ? Affaire de préjugé et de convention. D'ailleurs ma fortune...

— Ta fortune ?... Tu me fais rire avec ta fortune. Tu la connais, ta fortune ?... Peux-tu me dire en quoi elle consiste, ta fortune ?... Ta fortune... Ta fortune.

Félix ne comprenait pas.

Ravelier père s'expliqua.

— Ah ! mon cher fils... Tu as bien raison de parler de ta fortune, surtout en ce moment.

— Que veux-tu dire ?

— J'aurais désiré retarder encore le moment de te mettre des chiffres sous le nez, de t'ouvrir les yeux sur la situation de nos affaires.

— Nos affaires ?...

— Elles sont jolies, nos affaires ! Oui mon cher, au train dont nous allons, nous marchons tout simplement à la faillite.

— La faillite ? interrogea Félix avec un air

incrédule.

— C'est comme je te l'ai dit. La faillite ! La ruine à deux pas de nous ! une affaire de quelques mois ! Cela t'étonne ?... Toutes ces améliorations apportées dans le matériel, l'obligation de faire vite, solide et bon marché, sans parler de la concurrence étrangère, voilà ce qui nous tue.

Quand je fondai notre usine, combien étions-nous de couteliers établis le long de la Durrolle.

Un tout petit nombre ; et maintenant nous sommes légion.

Avec cela la clientèle n'a pas augmenté, elle s'est éparpillée à tous les vents, se dispersant entre les uns et les autres.

Et puis les nations voisines, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis même, nous sont presque fermés : et pourtant il faut fabriquer des couteaux et surtout les vendre ; pour les vendre, baisser les prix, travailler à perte, de façon à gagner sur la quantité.

Moi, je ne peux plus lutter, mes forces sont à bout. Depuis le commencement de l'année, sais-tu où nous en sommes ?..

Eh bien, nos affaires accusent simplement un déficit de 7.400 francs.

Nous n'avons qu'à continuer ainsi et nous irons loin !..

Félix était stupéfait. Il ne lui avait pourtant jamais paru que la maison périclitait, fit de mauvaises affaires.

Mais son père n'avait pas achevé ce petit discours destiné à faire réfléchir le jeune homme.

— Tu ne t'attendais pas à ces révélations, hein ? Tu avoueras qu'elles valaient bien les tiennes et qu'elles sont d'une autre importance.

Cependant tout n'est pas perdu et je compte même beaucoup sur toi pour nous relever, reprendre la lutte et triompher.

Il s'agit d'un mariage...

Je te prie de ne pas m'interrompre et de m'écouter jusqu'au bout. Après, nous verrons tes objections.

Il s'agit donc pour toi d'un riche et beau mariage ; une dot superbe : 500.000 francs le jour du mariage ; et à la mort des parents trois millions !

Ce ne sont pas des chiffres à dédaigner et qui ne demandent pas qu'on réfléchisse, car, ces choses-là, ça s'accepte d'emblée. Et ma foi je me suis mis à ta place et j'ai accepté en ton nom.

— Comment ! mon père tu as...

— Tout beau, mon ami. J'ai sagement agi, dans ton intérêt, dans notre intérêt, pour parler avec sincérité. D'ailleurs les propositions viennent de la famille de la jeune fille. On te connaît, on t'estime beaucoup, on t'a remarqué au dernier bal du cercle et tu as fait une impression très favorable.

— J'en suis on ne peut plus flatté, ricana Félix.

— Certainement.

(A suivre.)

ÉTUDE

M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE

AVOUÉ LICENCIÉ  
10, Cours de la Chartreuse, Cahors  
(Ancienne Étude DELBREIL)

VENTE

DE BIENS  
DÉPENDANT D'UNE SUCCESSION  
VACANTE

Situés sur les communes de  
Montat et de l'Hospitalet

En cinq lots

Au plus offrant et dernier enchérisseur

L'adjudication aura lieu le  
mardi vingt Octobre mil neuf cent  
trois à une heure, au Palais  
de Justice.

On fait savoir à tous ceux qu'il  
appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement  
rendu par le tribunal civil de Ca-

hors, le cinq août dernier, enregistré, et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Joseph MEGES, commis-greffier près le tribunal civil de Cahors, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Jean FALGUIÈRE quand vivait cultivateur au Montat, fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du tribunal civil de Cahors en date du deux juin mil neuf cent trois, enregistré, pour lequel domicile est élu à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE, avoué, sise Cours de la Chartreuse, N° 10, qui est constitué.

Il sera procédé le mardi vingt octobre mil neuf cent trois, à une heure à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président du siège ou du juge, en faisant fonction, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en cinq lots, des biens immeubles ci-après désignés.

DESIGNATION

DES BIENS A VENDRE TELLE  
QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES  
CHARGES

Premier lot

Le premier lot comprendra :  
Un article en nature de friche et terre labourable, autrefois vigne, si-

tué au lieu dit « Aigues amasses » territoire de la commune de l'Hospitalet, numéro six cent quarante-sept P, section C, du plan cadastral de la dite commune ; d'une contenance environ de un hectare soixante-huit ares confrontant avec Bergogne, Ayot, Cuquel, Bézi et Robert, sur la mise à prix de cinquante 50 fr. francs ci.....

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :  
Une maison, sol de maison, patus, grange et jardin le tout contigu situé dans le bourg du Montat, numéro trois cent quinze P, trois cent quatorze, trois cent seize, trois cent quinze, trois cent dix-sept, trois cent dix-sept bis, section F, du plan cadastral de la dite commune du Montat confrontant avec Pons, Dufour, Bouloire et chemin public, sur la mise à prix de cent francs 100 fr. ci.....

Troisième lot

Le troisième lot comprendra :  
Un article en nature de bois et terre situés au lieu dit les Graves ou Payrat, numéros cinq cent soixante deux, cinq cent soixante quatre, cinq cent soixante trois P, section B, du plan cadastral de la dite commune du Montat d'une contenance environ vingt-un ares quatre-vingt-

dix centiares confrontant avec Pezet, la Bouchette de deux côtés et Courdresses, sur la mise à prix de vingt francs ci..... 20

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra :  
Un article en nature de friche autrefois vigne ou terre labourable, situé au lieu dit Layrat, numéros cent soixante-deux, cent soixante-quatre, cent soixante-huit, trois cent dix-neuf, quatre-vingt-quatre, section E du plan cadastral de la commune du Montat d'une contenance environ de un hectare cinquante-deux ares, soixante-dix centiares, confrontant d'un côté avec Belmont, Fournié, d'un deuxième côté avec Belmont, d'un troisième côté, avec Belmont, et d'un quatrième côté avec chemin public.

Dans cet article se trouve une petite grange ; mise à prix, cinquante francs ci..... 50

Cinquième lot

Le cinquième lot comprendra :  
Un article en nature de bois situé au lieu dit Layrat ou Lacoste, numéro cent-soixante-trois section E du plan cadastral de la commune du Montat d'une contenance environ vingt-huit ares quatre-vingt centiares confrontant avec Belmont d'un côté et Monsieur Fournié des trois autres

côtés sur la mise à prix 20 fr. de vingt francs ci.....

Le tout en sus des charges.  
Les frais seront payables comme il est dit au Cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors le trois octobre mil neuf cent trois.

L'avoué poursuivant,

Signé :

Camille AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors le  
octobre mil neuf cent trois folio  
case Regu : Un franc quatre-vingt  
huit centimes.

Signé :

LACHAISE,  
Receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant la vente et rédacteur du cahier des charges qui, comme tous les autres avoués, peut être chargé d'enclêcher.



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>, Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt  
gratuit et franco.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1583, du 3 octobre 1903.)

Eclairage des voitures de chemin de fer, par R.-B. Pradelle. — Les plumes métalliques,

par Arthur Good. — Echelles à poissonnet barages, par Emile Belloc. — Le glacier du Mont-Perdu, par Lucien Briet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 28 septembre 1903, par Ch. de Villedeuil. — Le concours de jouets de 1903, par G. Chalmarès.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 1<sup>er</sup> octobre 1903.

V<sup>ie</sup> Nacla : Courrier du dimanche. — Raymond Maygrier : Un amour au collège. — Armand Lapointe : Premières page de la vie, (suite). — Jules Mary : La Faute du D<sup>r</sup> Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LECTURES POUR TOUS

Quadrupler son tirage en cinq ans !... Ce succès colossal et sans précédent, les Lectures pour Tous sont la seule revue française qui ait pu le réaliser. Elle le doit à l'intérêt universel que présente chacun de ses numéros, à la variété de ses articles instructifs, à l'intensité d'émotion de ses romans, à la fantaisie de ses nouvelles, scènes et poésies, et enfin à l'abondance de son illustration due tantôt au crayon des artistes les plus aimés du public.

Voici le sommaire du n° d'octobre des Lectures pour Tous :

Les sentinelles de la France aux colonies. — Artistes millionnaires et Génies mourant de faim. — Comédiens en tournée à travers le Monde. —

Vieux conte, poésie par Edmond Rostand, de l'Académie française. Le Corsaire de Goad, nouvelle par Henry de Brisay. — Le secret du conclave. — La Chambre mystérieuse, roman par M. Augustin Filon. — Dix mille nègres en cage. — La vie dans les mines de Diamant du Cap. — Maison de retraite et hospices d'Animaux. —

Des repas horribles aux Cusines bizarres.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIE ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu France à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère

(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer  
ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,  
Le Maire,

Certifié véritable par le gérant soussigné,  
Cahors, le

1903.